

Séance du 19 juin 2014

**NOTE DE PRESENTATION**

**OBJET : Proposition d'un candidat élu en vue de la constitution du Conseil de discipline de recours du Centre interdépartemental de gestion**

Rapporteur : Philippe Laurent

Conformément au décret n°89-677 du 18 septembre 1989 modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, le conseil de discipline de recours placé auprès du Centre Interdépartemental de gestion de la Petite couronne est compétent pour l'ensemble des collectivités de la région d'Ile-de-France.

Il est composé de représentants des collectivités et des établissements publics territoriaux des départements du ressort de l'instance et de représentants du personnel.

Après les élections municipales, il est nécessaire de renouveler les membres représentant les communes au sein de cette instance.

Le président du conseil de discipline de recours désigne par tirage au sort les trois titulaires et les trois suppléants de ce collège, à partir d'une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du conseil municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner l'élu en charge de figurer sur la dite liste.